



8971 - Se déplacer à une autre mosquée après la prière de l'aube afin de suivre un enseignement.

question

Question : Nous accomplissons la prière de l'aube à une mosquée proche de chez nous. Ensuite, nous les jeunes, nous nous rendons à une autre mosquée où l'on apprend à mémoriser le Coran. Cette mosquée n'est pas loin de la première. Car la distance séparant les deux mosquées peut être parcourue à pied en cinq minutes.

Est-ce que ce déplacement nous prive de la récompense d'un pèlerinage majeur ou mineur effectué en compagnie du Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) à propos de laquelle le hadith dit : **Quiconque effectue la prière de l'aube puis s'assoit et continue de pratiquer la dhikr jusqu'au lever du soleil, aura...** Entend -t- on par là le simple lever du soleil ou son élévation dans le ciel l'espace d'une lance? Pouvons nous effectuer les deux rak'a au lever du soleil ou faut-il attendre qu'il s'élève l'espace d'une lance ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun mal à se déplacer d'une mosquée à l'autre après la prière, dans le but d'assister à une séance d'enseignement. C'est même mieux que de rester dans la première mosquée pour attendre le lever du soleil, car le déplacement est motivé par la recherche du savoir et du profit. Quant à l'accomplissement des deux rak'a, il doit avoir lieu après l'élévation du soleil l'espace d'une lance.